RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00188
Numéro SIREN : 322 397 589
Nom ou dénomination : GENERATION UP

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 2236

GENERATION UP
Société Anonyme
au capital de 48 000 euros
Siège social : 8, rue de l'Epine
72460 SAVIGNE-L'EVEQUE
322397589 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt
Le 17 septembre
A 15 heures,

Les actionnaires de la société GENERATION UP, société anonyme au capital de 48 000 euros, divisé en 3 000 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 8, rue de l'Epine, 72460 SAVIGNE-L'EVEQUE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel MORAND, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mademoiselle Anne-Sophie MORAND est désignée comme secrétaire.

Monsieur Patrick FROGER, es-qualité de représentant du Cabinet SOGEC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 998 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2020,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020,
- Approbation du rapport de gestion,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Non-renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 125 655.84 euros de la manière suivante :

- sur le compte « Autre Réserves » 125 655.84 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2017 :
Néant

Exercice clos le 31 janvier 2018 :
Néant

Exercice clos le 31 janvier 2019 :
Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, constatant que les mandats de Messieurs Michel MORAND et Philippe THIELIN arrivent à son terme, décide le renouvellement du mandat de Monsieur Michel MORAND pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Philippe THIELIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Michel MORAND
(pour lui-même et en tant que représentant de la société 3M)

Mademoiselle Anne-Sophie MORAND

Certifié conforme
à l'original
le 28/09/26

Monsieur Marc-Alexandre MORAND

GENERATION UP
Société Anonyme
au capital de 48 000 euros
Siège social : 8, rue de l'Epine
72460 SAVIGNE-L'EVEQUE
322397589 RCS LE MANS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020,
- Approbation du rapport de gestion,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Non-renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts, dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 125 655.84 euros de la manière suivante :

- sur le compte « Autre Réserves » 125 655.84 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2017 :
Néant

Exercice clos le 31 janvier 2018 :
Néant

Exercice clos le 31 janvier 2019 :
Néant

TROISIEME RESOLUTION

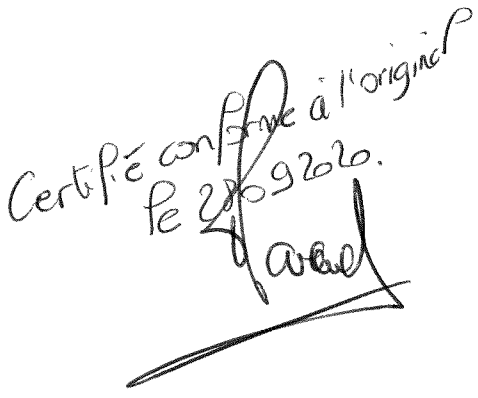
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, constatant que les mandats de Messieurs Michel MORAND et Philippe THIELIN arrivent à son terme, décide le renouvellement du mandat de Monsieur Michel MORAND pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Philippe THIELIN.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1 31/01/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 206	4 206				
	Fonds commercial (1)	526 689		526 689	526 689		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	852 039	552 522	299 517	366 530	67 013-	18.28-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	374 665		374 665	374 665		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	195 522	5 084	190 438	117 238	73 200	62.44
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	97 862		97 862	95 591	2 271	2.38
	Total II	2 050 984	561 812	1 489 172	1 480 713	8 458	0.57
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	1 859		1 859	2 251	392-	17.42-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	788 186	135 016	653 171	700 396	47 225-	6.74-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 017 652		1 017 652	832 498	185 154	22.24
	Autres créances	149 299	44 763	104 535	134 930	30 395-	22.53-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 360	3 507	853	997	145-	14.51-
	Disponibilités	314 038		314 038	920 524	606 486-	65.88-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	74 265		74 265	72 232	2 033	2.81
	Total III	2 349 658	183 286	2 166 372	2 663 827	497 455-	18.67-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 400 642	745 098	3 655 544	4 144 541	488 997-	11.80-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

F.C.G.E.

Certifié conforme à l'original le 28/9/2020.

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 48 000)	48 000	48 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 800	4 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 360 776	3 603 196	242 420-	6.73-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	125 656-	242 420-	116 764	48.17
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 287 921	3 413 576	125 656-	3.68-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	49 586	67 855	18 269-	26.92-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 282	154	3 128	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 545	473 615	285 070-	60.19-
	Dettes fiscales et sociales	126 211	189 293	63 082-	33.33-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		47	47-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	367 623	730 964	363 341-	49.71-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 655 544	4 144 541	488 997-	11.80-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	326 472	730 964		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/01/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 656 075	1 552	4 657 627	4 512 118	145 509	3.22
Production vendue de biens				77	77-	100.00-
Production vendue de services	66 801	221	67 022	77 170	10 149-	13.15-
Chiffre d'affaires NET	4 722 876	1 773	4 724 649	4 589 366	135 283	2.95
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			594	7 300	6 705-	91.86-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			142 463	144 919	2 456-	1.69-
Autres produits			259	93	166	178.18
Total des Produits d'exploitation (I)			4 867 965	4 741 678	126 287	2.66
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 123 125	2 934 608	188 517	6.42
Variation de stock (marchandises)			31 274	115 230	83 956-	72.86-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 673	9 122	551	6.04
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			392	500-	892	178.45
Autres achats et charges externes *			1 095 718	1 155 250	59 532-	5.15-
Impôts, taxes et versements assimilés			22 287	37 639	15 353-	40.79-
Salaires et traitements			485 542	507 775	22 233-	4.38-
Charges sociales			88 092	92 444	4 352-	4.71-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			67 013	67 307	294-	0.44-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			135 016	119 065	15 951	13.40
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 611	3 771	1 160-	30.77-
Total des Charges d'exploitation (II)			5 060 743	5 041 712	19 031	0.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			192 778-	300 035-	107 257	35.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	60 851	66 770	5 920-	8.87-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	17 272		17 272	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	78 123	66 770	11 353	17.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 049	632	2 416	382.07
Intérêts et charges assimilées (4)	563	571	8-	1.46-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 612	1 204	2 408	200.06
2. Résultat financier (V-VI)	74 512	65 567	8 945	13.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	118 266-	234 468-	116 201	49.56
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 883	1 462	8 421	576.10
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 467	5 467-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	9 883	6 929	2 954	42.64
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		206	206-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 272	14 675	2 597	17.70
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	17 272	14 881	2 392	16.07
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 390-	7 952-	563	7.08
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 955 971	4 815 377	140 594	2.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 081 627	5 057 797	23 830	0.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	125 656-	242 420-	116 764	48.17

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexes

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice
Evènements significatifs postérieurs à la clôture
Principes et conventions générales
Méthodes comptables
Evaluation des immobilisations incorporelles
Evaluation des immobilisations corporelles
Evaluation des amortissements
Evaluation des immobilisations financières
Evaluation des matières et marchandises
Dépréciation des stocks
Composition du capital social
Etat des immobilisations
Fonds commercial
Liste des filiales et participations
Etat des amortissements
Etat des provisions
Etat des échéances des créances et dettes
Tableau de variation des capitaux propres
Produits à recevoir
Charges à payer
Charges et produits constatés d'avance
Rémunération des dirigeants
Effectif moyen
Ventilation du chiffre d'affaires net
Dettes garanties par des sûretés réelles
Engagements financiers
Engagement en matière de pensions et retraites
Droit individuel à la formation

ANNEXE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2020 dont le total est de 3 655 543,88 Euros et le compte de résultat de l'exercice dont le chiffre d'affaires net est de 4 724 648,66 Euros font apparaître un déficit de 125 65,84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour cet exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/01/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(code de commerce – article 9 et 11)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Concernant la continuité d'exploitation, les comptes ont été arrêté dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 comme mentionné dans le paragraphe « Evénements significatifs postérieurs à la clôture ».

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 2°)

Les méthodes et durées d'amortissement retenues par le plan d'amortissement de l'entreprise sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Evaluation des immobilisations financières

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE

Evaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.

Dépréciation des stocks

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les provisions pour dépréciation des stocks sont appréciées au cas par cas, en fonction de leur date d'acquisition.

Une provision pour dépréciation peut également être comptabilisée dans le cas où la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient.

Les stocks ont été dépréciés pour la première fois au cours l'exercice clos le 31 janvier 2013, à l'exclusion des stocks « permanents », selon la méthode suivante :

Durée de détention des stocks	Plus de 3 ans	Saison 3 ans	Saisons 2 ans	Moins de 2 ans
Taux de dépréciation	100 %	50 %	20%	0 %

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16	3 000			3 000

ANNEXE

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute exercice précédent	Augmentation		Diminution		Valeur brute fin d'exercice
		Acquis	Virement	Cession	Virement	
Fonds de commerce	526 689					526 689
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 206					4 206
Sous total	**530 895**					**530 895**
Installations générales, agencements divers	648 102			3 331		644 771
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	207 268					207 268
Sous total	**855 371**			**3 331**		**852 039**
Autres participations	374 665					374 665
Autres titres immobilisés	136 690	76 104		17 272		195 522
Prêts, autres immobilisations financières	95 591	2 271				97 862
Sous total	**606 947**	**78 375**		**17 272**		**668 050**
TOTAL GENERAL	**1 993 213**	**78 375**		**20 604**		**2 050 984**

Fonds commercial

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Eléments incorporels du fonds commercial	Montant bilan	Dépréciation
Fonds commercial La Flèche	38 875	
Fonds commercial Centre Sud	24 392	
Fonds commercial Lucé	55 644	
Fonds commercial Chartres CF	30 490	
Fonds commercial Louvroil	129 582	
Fonds commercial Béthune	30 748	
Fonds commercial Petite Forêt	67 078	
Fonds commercial Montivilliers	54 882	
Fonds commercial Berck	95 000	
Total	**526 689**	

ANNEXE

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 11°)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PANTACHAR SARL	1 565 684	99,10%	-31 163
- TRAJECTOIRE SARL	308 460	20,00%	-192 152

Participations : NEANT

Etat des amortissements

Amortissements	Montant amortissements début exercice	Dotations de l'exercice			Diminution	Montant amortissements fin d'exercice
		Amort. Linéaire	Amort. dégressif	Amort. exceptionnel	Cession mise au rebut	
Autres immo. Incorporelles	4 206					4 206
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements divers	386 911	45 610			3 331	429 190
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 929	21 403				123 332
Autres immo. Financières		2 904				2 904
TOTAL GENERAL	**493 047**	**69 917**			**3 331**	**559 632**

ANNEXE

Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation	Diminution reprise réalisée	Diminution reprise non réalisée	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires					
SOUS TOTAL	**0**				**0**
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations financières	19 452		17 272		2 180
Sur stocks et en cours	119 065	135 016	119 065		135 016
Sur comptes clients			326		
Sur comptes fournisseurs	44 763				44 763
Sur actions et obligations	3 362	145			3 507
SOUS TOTAL	**186 643**	**135 161**	**136 337**		**185 466**
TOTAL GENERAL	**186 643**	**135 161**	**136 337**		**185 466**
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		135 016	119 065		
financières		145			
exceptionnelles					

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	97 862		97 862
Autres créances clients	1 017 652	1 017 652	
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Impôts sur les bénéfices	13 815	13 815	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 941	9 941	
Débiteurs divers	125 531	125 531	
Charges constatées d'avance	74 265	74 265	
TOTAL	**1 339 078**	**1 241 216**	**97 862**

Dont prêts accordés en cours d'exercice	
Dont remboursement obtenu en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ANNEXE

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit	49 586	8 434	34 529	6 623
Fournisseurs et comptes rattachés	188 545	188 545		
Personnel et comptes rattachés	33 368	33 368		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 014	18 014		
Taxe sur la valeur ajoutée	65 925	65 925		
Autres impôts taxes et assimilés	8 904	8 904		
Groupe et associés	3 282	3 282		
TOTAL	**367 624**	**326 472**	**34 529**	**6 623**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 258
Emprunts, dettes contractés auprès des associés	

Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres au 31 janvier 2019	**3 413 576**
Résultat net de l'exercice 2019/2020	-125 656
Capitaux propres au 31 janvier 2020	**3 287 921**

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	99 829
Autres créances	68 52
Disponibilités	1 207
Total	**169 559**

ANNEXE

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 425
Dettes fiscales et sociales	45 771
Total	**69 203**

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	74 265
Total	**74 265**

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 18°)

Les mandataires sociaux ne sont pas rémunérés au titre de leur fonction.

Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	21	
Ouvriers		
Total	**21**	

ANNEXE

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 21°)

	France	Etranger	Total
Prestations de services	66 772	221	66 993
Ventes de marchandises	4 656 075	1 552	4 657 627
Produits des activités annexes	29		29
Total	**4 722 876**	**1 773**	**4 724 649**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 8°)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

Valeur garantie = 49 586 €
Montant des suretés = 560 000 €
Valeur des biens donnés en garantie = 560 000 €

Engagements financiers

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 9° et 24 – 16°)

Engagements donnés

Emprunt, capital restant dû 49 586 €

Engagements reçus

NEANT

ANNEXE

Engagements en matière de pensions et retraites

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'un calcul actuariel basé sur les données de la convention d'entreprise.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux annuel d'inflation : 2 %
- évolution des salaires : 1 % au-delà de l'inflation,
- taux d'actualisation : 0,48 %,
- âge moyen de départ à la retraite : les hypothèses retenues pour bénéficier d'une retraite à taux plein ont été adaptées à la réforme des retraites 2010. Ainsi, l'âge de début d'activité professionnelle pour les cadres est estimé à 23 ans et à 20 ans pour les non cadres.
- modalité de départ à la retraite : départ à l'initiative du salarié,
- prise en compte de charge sociale au taux de : 23,40 %,
- pondération en fonction de l'espérance de vie et du turn-over des effectifs.

Les engagements en matière de retraite et d'indemnité de fin de carrière sont estimés à 44 716 Euros.

Définitions :

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE A VERSER
Correspond à l'indemnité théorique que l'employeur devra verser au moment du départ à la retraite de chacun des salariés.

VALEUR PROBABLE DES INDEMNITES A VERSER
Correspond au montant probabilisé des indemnités de fin de carrière à verser. Elle tient compte de la probabilité pour chaque salarié d'être présent dans l'entreprise au moment de son départ en retraite.

VALEUR ACTUELLE PROBABLE DES INDEMNITES A VERSER
Mesure l'engagement actualisé de l'entreprise selon le taux d'actualisation retenu

DETTE ACTUARIELLE
Mesure l'engagement actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation. Il s'agit de la part relative aux droits passés.

CHARGE NORMALE DE L'EXERCICE
Correspond aux droits acquis dans l'année définie comme le rapport entre la valeur actuelle probable sur l'ancienneté totale

AGE DE DEPART A LA RETRAITE	**62 ANS**
Valeur probable des indemnités à verser	170 847
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	123 289
Dette actuarielle	44 716

ANNEXE

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis est de 1 953 heures au 31/12/2014 (dont un volume de 1 953 heures n'ayant pas donné lieu à demande).

Depuis le 01/01/2015, le Compte Professionnel de Formation (CFP) s'est substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31/12/2014 devront être utilisées avant le 31/12/2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CFP.

sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

GENERATION UP
Société Anonyme au capital social de 48 000€
8 Rue de l'Epine
72460 SAVIGNE L'EVEQUE
RCS LE MANS 322 397 589

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2020

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495

sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

GENERATION UP
Société Anonyme au capital social de 48 000€
8 Rue de l'Epine
72460 SAVIGNE L'EVEQUE
RCS LE MANS 322 397 589

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Janvier 2020

Aux actionnaires de la société Génération Up,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **GENERATION UP** relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 03 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables des immobilisations incorporelles

Nous avons procédé à l'examen des approches retenues par votre société pour apprécier la valeur des immobilisations incorporelles.
Nous avons revu les hypothèses retenues et la cohérence des évaluations qui justifient les valeurs comptabilisées.
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié l'absence d'indice de perte de valeur globale sur l'affirmation immobilisations incorporelles.

Règles et principes comptables

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux actifs et à l'évaluation des stocks.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 1er septembre 2020
Pour le Cabinet SOGEC AUDIT SARL

Thomas POUPARD
Commissaire aux comptes

sogecAUDIT
Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 10 000€
167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29
RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1 31/01/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 206	4 206				
	Fonds commercial (1)	526 689		526 689	526 689		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	852 039	552 522	299 517	366 530	67 013-	18.28-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	374 665		374 665	374 665		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	195 522	5 084	190 438	117 238	73 200	62.44
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	97 862		97 862	95 591	2 271	2.38
	Total II	2 050 984	561 812	1 489 172	1 480 713	8 458	0.57
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	1 859		1 859	2 251	392-	17.42-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	788 186	135 016	653 171	700 396	47 225-	6.74-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 017 652		1 017 652	832 498	185 154	22.24
	Autres créances	149 299	44 763	104 535	134 930	30 395-	22.53-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 360	3 507	853	997	145-	14.51-
	Disponibilités	314 038		314 038	920 524	606 486-	65.88-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	74 265		74 265	72 232	2 033	2.81
	Total III	2 349 658	183 286	2 166 372	2 663 827	497 455-	18.67-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 400 642	745 098	3 655 544	4 144 541	488 997-	11.80-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

sogec AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 48 000)	48 000	48 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 800	4 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 360 776	3 603 196	242 420-	6.73-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	125 656-	242 420-	116 764	48.17
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 287 921	3 413 576	125 656-	3.68-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	49 586	67 855	18 269-	26.92-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 282	154	3 128	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 545	473 615	285 070-	60.19-
	Dettes fiscales et sociales	126 211	189 293	63 082-	33.33-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		47	47-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	367 623	730 964	363 341-	49.71-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 655 544	4 144 541	488 997-	11.80-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	326 472	730 964		

sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/01/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 656 075	1 552	4 657 627	4 512 118	145 509	3.22
Production vendue de biens				77	77-	100.00-
Production vendue de services	66 801	221	67 022	77 170	10 149-	13.15-
Chiffre d'affaires NET	4 722 876	1 773	4 724 649	4 589 366	135 283	2.95
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			594	7 300	6 705-	91.86-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			142 463	144 919	2 456-	1.69-
Autres produits			259	93	166	178.18
Total des Produits d'exploitation (I)			4 867 965	4 741 678	126 287	2.66
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 123 125	2 934 608	188 517	6.42
Variation de stock (marchandises)			31 274	115 230	83 956-	72.86-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 673	9 122	551	6.04
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			392	500-	892	178.45
Autres achats et charges externes *			1 095 718	1 155 250	59 532-	5.15-
Impôts, taxes et versements assimilés			22 287	37 639	15 353-	40.79-
Salaires et traitements			485 542	507 775	22 233-	4.38-
Charges sociales			88 092	92 444	4 352-	4.71-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			67 013	67 307	294-	0.44-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			135 016	119 065	15 951	13.40
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 611	3 771	1 160-	30.77-
Total des Charges d'exploitation (II)			5 060 743	5 041 712	19 031	0.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			192 778-	300 035-	107 257	35.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

sogec AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2020 12	Exercice N-1 31/01/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	60 851	66 770	5 920-	8.87-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	17 272		17 272	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	78 123	66 770	11 353	17.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 049	632	2 416	382.07
Intérêts et charges assimilées (4)	563	571	8-	1.46-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 612	1 204	2 408	200.06
2. Résultat financier (V-VI)	74 512	65 567	8 945	13.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	118 266-	234 468-	116 201	49.56
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 883	1 462	8 421	576.10
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 467	5 467-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	9 883	6 929	2 954	42.64
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		206	206-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 272	14 675	2 597	17.70
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	17 272	14 881	2 392	16.07
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 390-	7 952-	563	7.08
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 955 971	4 815 377	140 594	2.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 081 627	5 057 797	23 830	0.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	125 656-	242 420-	116 764	48.17

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

sogecAUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(code de commerce – article 9 et 11)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Concernant la continuité d'exploitation, les comptes ont été arrêté dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 comme mentionné dans le paragraphe « Evénements significatifs postérieurs à la clôture ».

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 2°)

Les méthodes et durées d'amortissement retenues par le plan d'amortissement de l'entreprise sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Evaluation des immobilisations financières

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

sogecAUDI

ANNEXE

Evaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.

Dépréciation des stocks

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les provisions pour dépréciation des stocks sont appréciées au cas par cas, en fonction de leur date d'acquisition.

Une provision pour dépréciation peut également être comptabilisée dans le cas où la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient.

Les stocks ont été dépréciés pour la première fois au cours l'exercice clos le 31 janvier 2013, à l'exclusion des stocks « permanents », selon la méthode suivante :

Durée de détention des stocks	Plus de 3 ans	Saison 3 ans	Saisons 2 ans	Moins de 2 ans
Taux de dépréciation	100 %	50 %	20%	0 %

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16	3 000			3 000

ANNEXE

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute exercice précédent	Augmentation		Diminution		Valeur brute fin d'exercice
		Acquis	Virement	Cession	Virement	
Fonds de commerce	526 689					526 689
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 206					4 206
Sous total	**530 895**					**530 895**
Installations générales, agencements divers	648 102			3 331		644 771
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	207 268					207 268
Sous total	**855 371**			**3 331**		**852 039**
Autres participations	374 665					374 665
Autres titres immobilisés	136 690	76 104		17 272		195 522
Prêts, autres immobilisations financières	95 591	2 271				97 862
Sous total	**606 947**	**78 375**		**17 272**		**668 050**
TOTAL GENERAL	**1 993 213**	**78 375**		**20 604**		**2 050 984**

Fonds commercial

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Eléments incorporels du fonds commercial	Montant bilan	Dépréciation
Fonds commercial La Flèche	38 875	
Fonds commercial Centre Sud	24 392	
Fonds commercial Lucé	55 644	
Fonds commercial Chartres CF	30 490	
Fonds commercial Louvroil	129 582	
Fonds commercial Béthune	30 748	
Fonds commercial Petite Forêt	67 078	
Fonds commercial Montivilliers	54 882	
Fonds commercial Berck	95 000	
Total	**526 689**	

ANNEXE

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 11°)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PANTACHAR SARL	1 565 684	99,10%	-31 163
- TRAJECTOIRE SARL	308 460	20,00%	-192 152

Participations : NEANT

Etat des amortissements

Amortissements	Montant amortissements début exercice	Dotations de l'exercice			Diminution	Montant amortissements fin d'exercice
		Amort. Linéaire	Amort. dégressif	Amort. exceptionnel	Cession mise au rebut	
Autres immo. Incorporelles	4 206					4 206
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements divers	386 911	45 610			3 331	429 190
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 929	21 403				123 332
Autres immo. Financières		2 904				2 904
TOTAL GENERAL	**493 047**	**69 917**			**3 331**	**559 632**

sogecAUDIT

ANNEXE

Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation	Diminution reprise réalisée	Diminution reprise non réalisée	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires					
SOUS TOTAL	**0**				**0**
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations financières	19 452		17 272		2 180
Sur stocks et en cours	119 065	135 016	119 065		135 016
Sur comptes clients			326		
Sur comptes fournisseurs	44 763				44 763
Sur actions et obligations	3 362	145			3 507
SOUS TOTAL	**186 643**	**135 161**	**136 337**		**185 466**
TOTAL GENERAL	**186 643**	**135 161**	**136 337**		**185 466**
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		135 016	119 065		
financières		145			
exceptionnelles					

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	97 862		97 862
Autres créances clients	1 017 652	1 017 652	
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Impôts sur les bénéfices	13 815	13 815	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 941	9 941	
Débiteurs divers	125 531	125 531	
Charges constatées d'avance	74 265	74 265	
TOTAL	**1 339 078**	**1 241 216**	**97 862**

Dont prêts accordés en cours d'exercice	
Dont remboursement obtenu en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

SOGEC AUDIT

ANNEXE

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit	49 586	8 434	34 529	6 623
Fournisseurs et comptes rattachés	188 545	188 545		
Personnel et comptes rattachés	33 368	33 368		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 014	18 014		
Taxe sur la valeur ajoutée	65 925	65 925		
Autres impôts taxes et assimilés	8 904	8 904		
Groupe et associés	3 282	3 282		
TOTAL	**367 624**	**326 472**	**34 529**	**6 623**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 258
Emprunts, dettes contractés auprès des associés	

Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres au 31 janvier 2019	**3 413 576**
Résultat net de l'exercice 2019/2020	-125 656
Capitaux propres au 31 janvier 2020	**3 287 921**

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	99 829
Autres créances	68 52
Disponibilités	1 207
Total	**169 559**

ANNEXE

Charges à payer
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 425
Dettes fiscales et sociales	45 771
Total	**69 203**

Charges et produits constatés d'avance
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	74 265
Total	**74 265**

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 18°)

Les mandataires sociaux ne sont pas rémunérés au titre de leur fonction.

Effectif moyen
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	21	
Ouvriers		
Total	**21**	

ANNEXE

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 21°)

	France	Etranger	Total
Prestations de services	66 772	221	66 993
Ventes de marchandises	4 656 075	1 552	4 657 627
Produits des activités annexes	29		29
Total	**4 722 876**	**1 773**	**4 724 649**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 8°)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

Valeur garantie = 49 586 €
Montant des suretés = 560 000 €
Valeur des biens donnés en garantie = 560 000 €

Engagements financiers

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 9° et 24 – 16°)

Engagements donnés

Emprunt, capital restant dû 49 586 €

Engagements reçus

NEANT

sogecaudit

ANNEXE

Engagements en matière de pensions et retraites

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'un calcul actuariel basé sur les données de la convention d'entreprise.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux annuel d'inflation : 2 %
- évolution des salaires : 1 % au-delà de l'inflation,
- taux d'actualisation : 0,48 %,
- âge moyen de départ à la retraite : les hypothèses retenues pour bénéficier d'une retraite à taux plein ont été adaptées à la réforme des retraites 2010. Ainsi, l'âge de début d'activité professionnelle pour les cadres est estimé à 23 ans et à 20 ans pour les non cadres.
- modalité de départ à la retraite : départ à l'initiative du salarié,
- prise en compte de charge sociale au taux de : 23,40 %,
- pondération en fonction de l'espérance de vie et du turn-over des effectifs.

Les engagements en matière de retraite et d'indemnité de fin de carrière sont estimés à 44 716 Euros.

Définitions :

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE A VERSER
Correspond à l'indemnité théorique que l'employeur devra verser au moment du départ à la retraite de chacun des salariés.

VALEUR PROBABLE DES INDEMNITES A VERSER
Correspond au montant probabilisé des indemnités de fin de carrière à verser. Elle tient compte de la probabilité pour chaque salarié d'être présent dans l'entreprise au moment de son départ en retraite.

VALEUR ACTUELLE PROBABLE DES INDEMNITES A VERSER
Mesure l'engagement actualisé de l'entreprise selon le taux d'actualisation retenu

DETTE ACTUARIELLE
Mesure l'engagement actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation. Il s'agit de la part relative aux droits passés.

CHARGE NORMALE DE L'EXERCICE
Correspond aux droits acquis dans l'année définie comme le rapport entre la valeur actuelle probable sur l'ancienneté totale

AGE DE DEPART A LA RETRAITE	**62 ANS**
Valeur probable des indemnités à verser	170 847
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	123 289
Dette actuarielle	44 716

ANNEXE

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis est de 1 953 heures au 31/12/2014 (dont un volume de 1 953 heures n'ayant pas donné lieu à demande).

Depuis le 01/01/2015, le Compte Professionnel de Formation (CFP) s'est substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31/12/2014 devront être utilisées avant le 31/12/2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CFP.

sogecaut